

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 11 mai 2026

Délibération n° 2026.05.40

### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER

**Excusé** : Mmes et M. Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Alexandra PRAT et Christophe WAÏT

**Monsieur Maxence BIGNIER est élu secrétaire de séance.**

**Objet de la délibération** : Tarif de mise à disposition de l’Espace Capella aux agents municipaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location des salles Luminis et Véga de l’Espace Capella fixés par délibération n°2024.06.39.

Il propose ensuite au Conseil Municipal de déterminer un tarif à appliquer aux agents municipaux et évoque notamment la possibilité d’instaurer un tarif similaire à celui appliqué aux habitants de Lancié.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, accepte à l’unanimité de fixer le tarif de location des salles de l’Espace Capella identique à celui applicable aux habitants de Lancié à savoir :**

**Salle LUMINIS** : 1 week-end ou 1 jour de semaine : **700 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur

**Salle VEGA** : 1 week-end ou 1 jour de semaine : **100€**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,**  
**Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,**  
**Maxence BIGNIER**

